

**Avis du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources – section Urgences
sur les critères d'allocation de la dotation populationnelle de Nouvelle-Aquitaine**
Séance du 15 mai 2025

La réforme du financement des structures de médecine d'urgence a créé le Comité consultatif d'allocation des ressources (CCAR) et sa section Urgences (CCAR-U). Le CCAR doit donner son avis sur les critères d'allocation de la dotation populationnelle (DPU) de la région. Le CCAR-U de Nouvelle-Aquitaine dans sa séance du 15 mai 2025 s'est prononcé sur les critères de répartition de la DPU entre les établissements en première notification régionale de crédits pour l'année 2025 (reconduction + sujets spécifiques).

➤ **Contexte**

Pour mémoire, le CCAR s'était prononcé en 2024 sur le rythme d'actualisation du calcul de la DPU par utilisation du référentiel national : tous les deux ans et sur la base de la moyenne de l'activité des années n-2 et n-1.

Ainsi, le calcul sera actualisé en 2025 à partir des données d'activité (passages aux urgences et sorties SMUR) 2023 et 2024. Les données 2024 seront disponibles en totalité à l'été 2025.

Dans l'attente, il est nécessaire de déterminer les règles d'allocation de la DPU dans le cadre de la 1^{ère} notification régionale de crédits qui intervient début juillet à la suite de la publication de la circulaire tarifaire pour 2025.

➤ **Votes sur les critères de répartition de la dotation populationnelle régionale en première notification 2025**

- Vote 1 : principe de reconduction de la dotation populationnelle finale 2024 hors sujets spécifiques à hauteur de 98% dans l'attente de l'actualisation du calcul des dotations avec l'activité 2023-2024.
- Vote 2 : financement des sujets spécifiques suivants :
 - Renouvellement à 100% du financement 2024 des équipes communes de territoire avec revalorisation du coût médical moyen sur la base du dernier référentiel 2024. Ajout du CH de Bergerac à l'ECT formée avec les CH de Périgueux et Sarlat ;
 - Financement du marché HéliSMUR et frais annexes afférents à ce dispositif dans la limite de la sous-enveloppe nationale dédiée en 2025 ;
 - Poursuite du financement de la médicalisation estivale de la base hélicoptère Lacanau ;
 - Poursuite du financement des formations en vue de protocoles de coopération ;
 - Renouvellement du financement des ETP dédiés aux situations sanitaires exceptionnelles sous conditions de retours des justificatifs de mise en œuvre ;
 - Poursuite du financement des SI SMUR engagé en 2024.

Vote 1 : Le CCAR-U émet un avis favorable à la reconduction de 98% de la dotation populationnelle finale 2024 hors sujets spécifiques en 1^{ère} notification 2025.

Vote 2 : Le CCAR-U émet un avis favorable au financement des sujets spécifiques en 1^{ère} notification 2025.

Le président du CCAR section Urgences

Dr Rémy LOYANT

